

Règlement de la Noct'O'Falaisienne

La Noct' O' Falaisienne est une course en parc et semi-urbain où sera jugée, sur un itinéraire librement choisi par les participants mais comportant des points de passage obligatoires (balises) la capacité de chacun à se déplacer le plus rapidement possible en s'orientant à l'aide d'une carte et d'une boussole.

Art 1 : L'épreuve se déroule sur des parcours de longueurs et de niveaux techniques différents. La participation aux circuits chronométrés implique la fourniture pour chaque concurrent d'un certificat médical portant la mention "non contre indication à la pratique de la course d'orientation en compétition" de moins d'un an ou d'une licence FFCO. A défaut, le concurrent ou l'équipe sera inscrit sur le circuit "Noctambule" sans être chronométré.

Art 2 : Le départ sera donné à 18h30. Sur le lieu de départ, chaque participant doit être muni de son carton de contrôle délivré à l'accueil.

Art 3 : Chaque concurrent est responsable de sa prise de carte : il doit vérifier que celle-ci correspond au circuit sur lequel il s'est engagé.

Art 4 : En cas d'inscription d'équipe, les équipiers ne peuvent pas se séparer de plus de 50m. En cas de séparation constatée par les organisateurs, une pénalité de deux balises sera appliquée à l'équipe fautive.

Art 5 : Le triangle de départ mentionné sur la carte est matérialisé sur le terrain par une balise que le concurrent ne doit pas poinçonner.

Art 6 : Il s'agit d'une course au score. Les équipes doivent poinçonner le maximum de balises dans un temps donné. 50 minutes pour le circuit découverte, une heure vingt minutes pour le circuit Noctambule et deux heures pour le circuit aventurier. En cas de dépassement du temps imparti, une pénalité de une balise, par minute de retard entamée, sera infligée à l'équipe.

Art 7 : Le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

Art 8 : Les passages obligatoires (traversées de route...) indiqués sur la carte et les itinéraires en pointillé doivent être impérativement respectés sous peine de disqualification.

Art 9 : Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les recommandations des commissaires de course. Les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules lors des traversées de routes ou de villages.

Art 10 : La fermeture des circuits est prévue pour 21h. Passé cet horaire, les balises seront ramassées, nous demandons aux concurrents de rejoindre le plus rapidement possible l'arrivée.

Art 11 : En cas de non respect de ces recommandations, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Art 12 : En cas de force majeure (alerte orange, avis de la préfecture, ...) l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement du prix de l'engagement.

Art 13 : Les concurrents ne sont pas autorisés à participer à cette épreuve en vélo, ni à être accompagné d'un animal.

Art 14 : Par le fait de vous inscrire à cette épreuve, vous acceptez l'utilisation de votre image à des fins de promotion de l'épreuve.

Art 15 : Par le fait de vous inscrire à cette épreuve, vous acceptez l'utilisation de votre nom pour l'affichage des résultats (y compris sur le site internet).

Art 16 : L'engagement à Noct' O' Falaisienne implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Art 17 : Matériels obligatoires : Un téléphone portable (téléphone secours : 06 32 39 10 20), une lampe (frontale de préférence), un vêtement réfléchissant, des chaussures adaptées à la course en sous bois. Il est conseillé de courir les jambes couvertes.